Greffe
du Tribunal de Commerce de
LILLE
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : 10745

Concernant :

SAS INBEV FRANCE
14 Avenue Pierre Brossolette
59280 ARMENTIERES

Dépôt effectué par :

SAS INBEV FRANCE
14 Avenue Pierre Brossolette
59280 ARMENTIERES

Numéro RCS : LILLE B 321 336 208 <14805/1981B00155>

Pièces déposées le 04/12/2006 Numéro : 2607903
Décision de l'associé unique du 12/10/2006 Démission de membres du conseil de présidence

Tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.80 - 5 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

0 4 DEC. 2006

14805
7903

INBEV FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 58 200 000 euros
Siège social : 14, avenue Pierre Brossolette, 59280 ARMENTIERES
321 336 208 RCS LILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 12 OCTOBRE 2006

L'an DEUX MIL SIX,

Le 12 octobre,

Dans les locaux du Groupe InBev à LOUVAIN (Belgique), Brouwerijplein 1,

Messieurs Johan DE VLEESCHAUWER et Vincent BORREMAN, agissant en qualité de représentants de la société IMMOBREW, associée unique de la société InBev France,

EC. 2006
04 D

Ont pris les décisions suivantes :

- Non remplacement de deux membres démissionnaires du Conseil de Présidence,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte :

- de la démission de Monsieur Gauthier de BIOLLEY de son mandat de membre du Conseil de Présidence en date du 1er février 2006 et le remercie pour les services rendus à la société tout au long de l'exercice de ce mandat,

- de la démission de Monsieur Yves MARTIN de son mandat de membre du Conseil de Présidence en date du 2 octobre 2006 et le remercie pour les services rendus à la société tout au long de l'exercice de ce mandat.

L'associée unique décide de ne pas procéder au remplacement de ces membres démissionnaires du Conseil de Présidence.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

IMMOBREW SA

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME